

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1853 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DAKACH MOHAMED NAJIB

Date de naissance : 02/06/1953

Adresse :

Tél. : 0661323184

Total des frais engagés : 736,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/03/13

Nom et prénom du malade : DAKACH MED NAJIB Age : 69 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affect. sur C

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Allal Le : 10/03/13

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° M21-057103

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 1853

Nom de l'adhérent(e) : DAKACH

Total des frais engagés : 736,50 Dhs

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/01/2023	Consultation	1	60000	DOCTEUR MOUSSA BOURHAN DE MERRARI Spécialiste en Oto-Rhino-Laryngologie Chirurgie Face et Cou Imme. Oumilil N° 14 Bd. Hassan II Téléphone: 048-821312

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>MANSOUR EDDEHBI 28/02/2015 022007377</i>	10/3/2015	136,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

• Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODE.

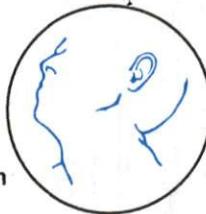
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abderrahim EL JERRARI

Spécialiste O.R.L.

Maladies et chirurgie du
Nez-Gorge-Oreille
Chirurgie de la face et du cou
Chirurgie de la Surdité, Cancérologie
Ex.Médecin de l'Hôpital Militaire de Marrakech
Diplôme de la Faculté de Médecine
de Strasbourg - France



الدكتور عبد الرحيم الجراري

إخلاصي في أمراض وجراحة

الأذن، الأنف والحنجرة

جراحة الوجه والعنق

جراحة الصمم وسرطان العنق

طبيب سابق بالمستشفى العسكري بمراكش

خريج كلية الطب بستراسبورغ - فرنسا

Agadir, le :

10/03/2023

أكادير، في :

Mr. Mohamed Najib DAKACH

61.50

Mobic 15

1 cp / j ; 10j

Kalest

1 gl le matin

136.50



Dr. Abderrahim EL JERRARI
Spécialiste en Oto-Rhino-Laryngologie
Chirurgie Face et Cou
Immat. Oumil N° 14 Bd. Hassan II
AGADIR Tél: 0528-82.13.13

PHARMACIE AL MANSOUR EDDAHBI
Dr. LAMIA OUSSERHIR
61, Av. Al Mansour Eddahbi - AGADIR
Tél: 05 28 22 01 45
INPE: 04 200 7377

05 28 82 13 13، الطابق الثاني، شارع الحسن الثاني، أكادير، الهاتف :

Imm. OUMLIL - N° 14 - 2ème Etage - Av. Hassan II - AGADIR - Tél : 05 28 82 13 13

128 256 512 1024 2048 4096 8192

Dr. AbdErrahim ELUERRARI

Spécialiste O.R.L

Maladies Et Chirurgie du
Nes - Gorge - Oreille

Chirurgie De La Face et Du Cou
Chirurgie de la Surdit .Canc rologie

Imm. OUMLIL - N° 14 - 2ème Etage - Av. Hassan II
Agadir - Tél: 05.28.82.13.13

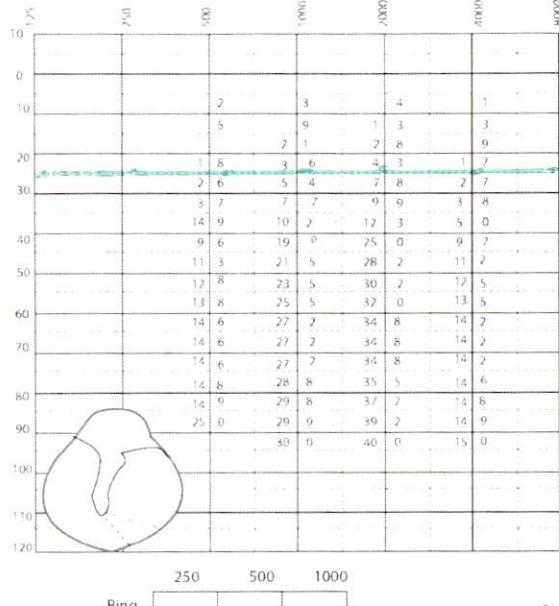
AUDIOGRAMME

- Date : 10.13.23
- Nom : DAKACH
- Prénom : DILENE
- Adresse : MAJIB
- Profession : Spécialiste en Oto-Rhino-Laryngologie
- Sex : Chirurgie Age : et Cie

OBSERVATION CLINIQUE

OBSERVATION CLINIQUE 2.13.13

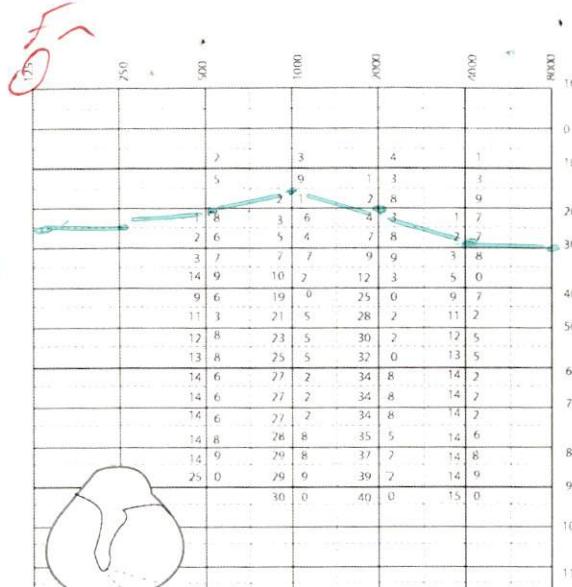
Examen normal



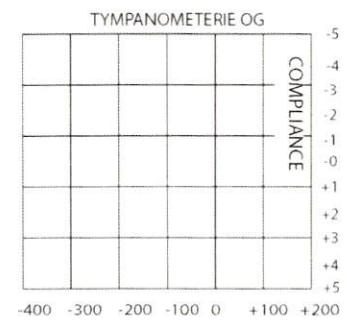
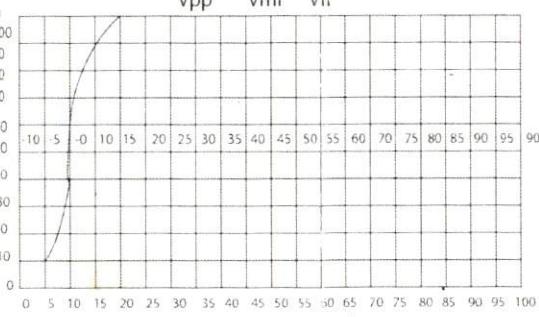
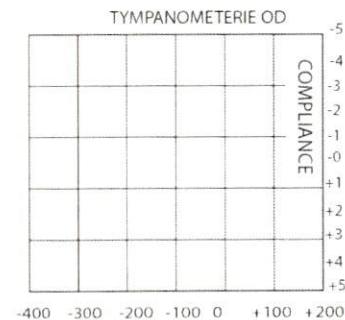
PRETE AUDITIVE	O.D.	O.G.
500		
1000		
2000		
4000		
Totaux		

BOX 7 =
MOX 1 =

Total perte
binaurale
en %



Bing → ← × ← →



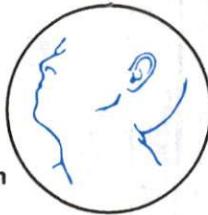
Ref-110796-GF

$$I.C.A = + + = \frac{1}{3} =$$

Dr. Abderrahim EL JERRARI

Spécialiste O.R.L.

Maladies et chirurgie du
Nez-Gorge-Oreille
Chirurgie de la face et du cou
Chirurgie de la Surdité, Cancérologie
Ex.Médecin de l'Hôpital Militaire de Marrakech
Diplôme de la Faculté de Médecine
de Strasbourg - France



الدكتور عبد الرحيم الجراي

اختصاصي في أمراض وجراحة

الأذن، الأنف والحنجرة

جراحة الرأس والعنق

جراحة الصمم وسرطان العنق

طبيب سابق بالمستشفى العسكري بمراكش

خريج كلية الطب بستراتوسبورغ - فرنسا

Agadir, le : أكادير، في :

Le : 10/03/23

NOTE D HONORAIRE

MR DAKACH MOHAMED NAJIB

- Consultation
- Audiogramme Inpedencemetrie acte cote k 25

Arrêté la note d honoraire à la somme de :600 DHS

SIX CENT DIRHAMS

Dr. Abderrahim EL JERRARI
Spécialiste en Oto-Rhino-Laryngologie
Chirurgie de la Face et du Cou
Imm. Oumlil N° 14 - 2ème Etage - Av. Hassan II
AGADIR Tél: 05 28 82 13 13